

Centres de gestion de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Concours ou examen :

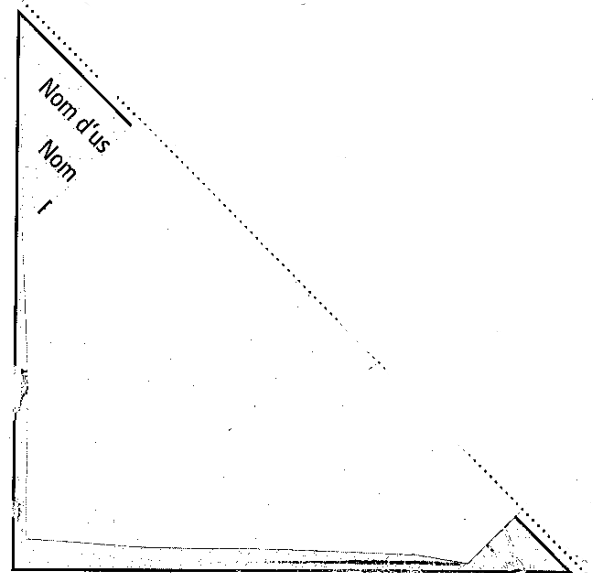
ATTACHÉ

Interne (1) Externe (1) 3^e concours (1)

Spécialité : **ANALYSTE**

Épreuve de : **RAPPORT**

Date de l'épreuve : **22/11/2018**

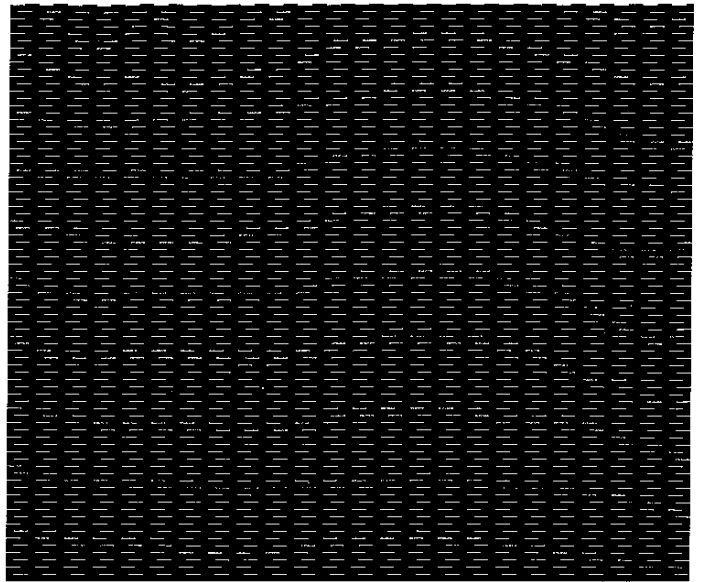


A remplir et à cacheter par le candidat

Colonne réservée à l'administration	A Communauté d'agglomération d'Admiulle A l'attention du Directeur Général des Services
Numéro de copie ▼ 148	le 22 Novembre 2018
Note attribuée (réservé au jury) ▼ 15,50	Objet : Mise en oeuvre d'un espace numérique de Travail dans les écoles du premier degré. Réf: Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013
	<p>La multiplication des téléphones portables, des tablettes et autres outils mobiles transforme nos habitudes dans la consommation de l'information. Nos devenons des citoyens "numériques" et les enfants, qui adhèrent très rapidement à ces utilisations, sont des cibles idéales pour leur utilisation dans un cadre d'apprentissage. L'école doit donc s'adapter et se moderniser pour répondre à ces besoins.</p> <p>En 2015, les écoles maternelles comptaient près de cinq ordinateurs pour cent élèves, et à la rentrée 2016, 2,7% des écoles primaires étaient</p>

Cocher la case correspondante

Le nom du candidat ne figurera nulle part ailleurs que dans l'emplacement réservé à cet effet sur cette copie. 11/6
Aucun signe distinctif ne devra apparaître (signature, initiales, encre autre que bleue ou noire...).



concernées par le plan numérique pour l'éducation, pilier de la refondation de l'école inscrit dans la loi Pellion de 2018. L'école numérique se développe de plus en plus grâce à une volonté politique du gouvernement qui met les moyens financiers et assure la formation des enseignants.

De plus la part de la dépense intérieure d'éducation incombe aux collectivités territoriales à hauteur de 25% (entretien des bâtiments, numérique, périscolaire...), ce qui leur impose de développer une vraie stratégie en la matière. La transition numérique de l'école ainsi que la recherche de l'optimisation du service rendu aux élèves, à leurs parents et à la communauté éducative, tout en maîtrisant les coûts s'imposent à nous.

Dans ce cadre nous pouvons nous interroger sur l'opportunité de mettre en place un "espace numérique de travail" (E.N.T) dans les écoles primaires de nos 11 communes de notre communauté d'agglomération d'Admirville.

Après avoir défini les principes et les enjeux de l'E.N.T dans nos écoles primaires (1) nous détaillerons les actions à mettre en place pour sa mise en œuvre. (2)

I. L'E.N.T : un projet politique ambitieux avec de forts enjeux et un panel d'outils disponibles

La mise en place d'un E.N.T dans une école nécessite de bien comprendre son utilité et bien définir les outils à disposition.

1.1. L'E.N.T : un concept au service de l'école

Un espace numérique de travail constitue un ensemble sécurisé de services numériques, organisé et mis à la disposition de la communauté éducative par l'école, en partenariat avec les services municipaux. Il permet de faciliter la communication et l'information entre les enseignants, les élèves et les parents.

Un projet d'E.N.T doit avant tout être porté par la communauté éducative. En effet cet outil ne doit pas être ressenti par les enseignants comme privatif de liberté de choix pédagogiques et ne doit pas être développé au détriment des heures d'enseignement.

Ce portail de services en ligne permet d'enrichir l'offre pédagogique des enseignants, c'est un renfort pour l'apprentissage des fondamentaux. C'est un outil pour le suivi des élèves et une plateforme d'échanges et de mutualisation des informations.

Du côté des élèves, c'est un formidable outil pour l'appropriation et la maîtrise du numérique et une autre façon d'apprendre l'apprentissage. Pour les familles cela permet une meilleure communication avec l'école, un suivi de la scolarité de son enfant et enfin d'avoir à tout instant accès via le portail aux ressources pédagogiques mises en ligne par l'équipe éducative.

Les enjeux sont donc multiples, offrir de nouveaux outils pédagogiques aux enseignants, de nouveaux mode

l'apprentissage plus ludiques aux enfants et redynamiser le dialogue entre les familles et l'équipe éducative toute entière, direction comprise.

Pour notre communauté d'agglomération cela permettra de moderniser le service public, de regrouper les moyens et ainsi maîtriser les coûts par la mutualisation des dépenses.

Cependant, comme tout outil numérique qui utilise internet, des données personnelles d'élèves et un grand nombre de documents pédagogiques, il faut bien identifier quels outils à mettre en place ainsi que le respect d'un cadre juridique strict.

1.2. L'E.N.T : le cadre juridique et les outils

L'E.N.T doit être un cadre de confiance pour chaque utilisateur. Il est donc réglementé par l'arrêté "RU003 - Arrêté du 30 novembre 2006", qui organise les relations entre les différents acteurs.

En effet, il faut que dans l'E.N.T, aucune publication illicite soit faite, il faut s'assurer de la protection des données à caractère personnel des élèves et de leurs familles, et comme l'E.N.T s'inscrit au sein d'un projet global avec plusieurs partenaires, il faudra conclure des conventions, entre l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

D'autre part, au delà du coût de l'achat des outils, il faudra prévoir de la maintenance, du suivi et le renouvellement de l'équipement.

Ces équipements, comme les tablettes, présentent de grands avantages. En effet étant mobiles elles sont garantissent d'un gain de temps dans leur utilisation, rapide, simple d'utilisation pour les plus petits, légères et avec une grande autonomie. Par autant elles ne peuvent pas se substituer aux ordinateurs portables pour certains travaux de production.

Pour l'utilisation de ces tablettes il existe plusieurs outils de gestion pour les piloter, pour déployer des applications et assurer la maintenance.

Il faut savoir que certains outils sont gratuits comme Google Dashboard, utilisable avec un système android : avoir un compte gmail pour avoir une localisation des tablettes associées à ce compte, déployer des applications ...

En système iOS, il y a apple configurator avec la contrainte d'installer le logiciel sur un iMac équipé de Mac OS X. Il a les mêmes outils que le logiciel de Google.

Enfin, avec Neraki systems manager, l'utilisation se fait sous Android, iOS et windows. Cette solution devrait être choisie car elle est la plus souple pour la gestion de matériels nomades.

Dernier point technique sur lequel il faudra être vigilant c'est le filtrage des accès à internet qui est de la responsabilité et à la charge de la collectivité territoriale. Ce système de filtrage (circulaire N° 2004-035 du 18/02/2004) prévoit un contrôle à priori des informations consultées (par exemple interdisant l'accès à des sites aux contenus inappropriés) en consistant des listes noires, et un contrôle à posteriori, par un examen des listes consultées.

Ces informations étant posées, pour la réussite de la mise en place de l'E.N.T dans notre communauté d'agglomération, il faudra bien définir nos objectifs avant d'envisager notre déploiement.

II - Quand les contraintes deviennent projet :

Bien maîtriser les prérequis pour réussir son déploiement.

Afin de développer les leviers d'actions pour la mise en place de l'E.N.T dans nos écoles primaires, la communauté d'agglomération doit affirmer son engagement, son projet politique fort et ambitieux et avoir une action claire, organisée et précise.

2.1 - Avant projet : les acteurs motivés et un état des lieux exhaustif

la mise en œuvre du projet d'E.N.T impliquent plusieurs acteurs, l'éducation nationale, les familles, et notre communauté d'agglomération, il verra tout d'abord de mettre en place des instances.

Tout d'abord il faudra constituer un comité de pilotage, constitué d'élus de la Comm. d'agglomération, de représentants de l'éducation nationale, à savoir les directeurs de 7 écoles des sites d'expérimentation, l'inspecteur d'académie ou un de ses représentants, des présidents des différentes associations de parents d'élèves, des junistes de nos services et vous, monsieur le directeur des services ainsi que le directeur du service des systèmes d'information. Ce groupe aura la charge de valider chaque étape clé du projet, à savoir son lancement, le choix de la solution à mettre en œuvre, le déploiement et le bilan. Ce comité de pilotage devra aussi tenir informés les élus de la Comm. d'agglomération de l'avancement du projet.

Ensuite, nous constituerons un groupe projet, où je serais votre représentant et chef du pilotage. Dans ce groupe nous aurons des enseignants, des parents d'élèves, des responsables des services "éducation" de la commune d'Alpha, un

agent des services des archives (archivage des données personnelles) et un agent du service juridique.

Nous avons pour mission de faire un état des lieux, de définir les objectifs et de proposer un scénario de déploiement. C'est une étape clé du projet.

Pour le bilan, nous savons que les écoles sont déjà équipées de salles informatiques et de vidéo projecteurs, il nous faudra donc définir si nous équiperons plus les écoles d'ordinateurs ou de tablettes, ou alors faire un panache des deux. Pour cela nous monterons des groupes de travail au sein des écoles pour évaluer les besoins, les contraintes et les faisabilités. Pour cela nous aurons besoin de toutes les compétences de nos techniciens surtout en terme de sécurité. Nous aurons aussi besoin d'évaluer les coûts et de finir auprès de quels fournisseurs nous ferons nos appels d'offres. Une fois ce diagnostic posé, je vous communiquerai les conclusions et les différents scénarii proposés, que vous pourrez ensuite faire valider par le comité de pilotage. Il faudra que cette validation fasse l'objet d'une délibération explicite car le projet est ambitieux et impacte toute une partie de nos citoyens.

Nous ferons ensuite l'expérimentation avec les 7 écoles de la commune d'Alpha. A la fin de l'expérimentation nous ferons un bilan qui pourra aboutir à un réajustement des plannings. Ce bilan devra lui aussi être validé par l'autorité décisionnelle avant d'envisager le déploiement à toute la communauté d'agglomération.

2.2 - le déploiement : Ne négliger aucun acteur et travailler en action transversales

le déploiement pourra se faire par étape successives, en respectant un planning par palier. En parallèle nous devons organiser la communication, la formation, la sécurité et la qualité de la mise en œuvre du projet.

Tout d'abord nous devons communiquer vers la communauté éducative et les familles sur le but de notre projet, son lancement, son état d'avancement et son bilan.

Pour ce qui est de la communauté éducative nous nous appuyerons sur les directeurs d'établissements (dont certains font partie du comité de pilotage) pour faire redescendre l'information et nous réaliserons des plaquettes d'information. En direction des familles nous ferons appel aux associations de parents d'élèves. Nous pourrions aussi prévoir des réunions d'information avec les parents. Cela nous permettra aussi de recenser les familles ayant des difficultés avec l'utilisation d'internet pour à terme leur proposer des outils d'aide à la consultation, comme du e-learning avec des vidéos simples d'utilisation. En partenariat avec l'éducation nationale nous déciderons si ces échanges avec les familles pourront se faire plutôt au sein même des écoles, ou dans un site de la comm. d'agglomération. Concernant la maintenance des logiciels choisis, il faudra définir si nous passons par un prestataire de service extérieur à

notre D.S.I, ou alors si la communauté d'accompagnement nous alloue les moyens humains et techniques pour le faire.

Nous devons aussi nommer un référent sécurité pour l'E.N.T et un référent pour les utilisateurs aussi bien l'équipe éducative que les familles.

De plus il faudra s'assurer d'avoir bien monté un dossier auprès de la CNIL.

Par ailleurs, il faudra bien sensibiliser tous les acteurs aux dangers d'internet. Une charte proposée par l'académie devra être distribuée aux familles et nous pourrions être un support métier et sécurité pour les équipes d'enseignants. Une fois de déploiement terminé, il faudra faire un bilan final et nous apporterons les conclusions à la connaissance des élus via le comité de pilotage.

La transition numérique s'opère dans toute la société et l'E.N.T en fait partie intégrante, ce qui est bien en application de la loi "Pellion".